

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2013 - Convocation du 20 juin 2013

Compte rendu affiché le 5 juillet 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. GUENNAT, M. VALETTE, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme FERNANDES, Mme ROGER, Mme DEBORDE, M. MARTIN-RABAUDE, Mme BARTHOD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD ; Mme MARMONIER par Mme GLATARD ; M. GOJON par M. RODRIGUEZ ; Mme CHIGNARD par Mme LEBAHAR ; Mme DUMARD par Mme DEBORDE, Mme ARTETA par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Cession immobilière Commune/Grand Lyon : parcelle rue Pierre Dupont

Par délibération en date du 28 avril 2011, le Conseil Municipal avait approuvé de céder au Grand Lyon une parcelle de terrain communal dans le cadre d'un projet de réalisation d'une zone de dépose de bus scolaire, rue Pierre Dupont. Au vu du motif d'intérêt général, il est proposé une cession à l'euro symbolique et les frais seront supportés par l'acquéreur.

La parcelle concernée (détachement de la parcelle AI n° 76 soit la parcelle AI 1014) a une superficie exacte de 124 m², suite au document d'arpentage réalisé. Il convient donc d'ajouter cette précision à la délibération adoptée le 28 avril 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code l'Urbanisme,
- VU le Plan Local d'Urbanisme,
- VU le Budget communal,
- VU le projet de compromis de vente,
- **CONFIRME la délibération du 28 Avril 2011 et relative à la cession de la parcelle communale en terrain nu cadastrée AI76 située rue Pierre Dupont (124 m² suivant le document d'arpentage), au Grand Lyon et ce, pour l'euro symbolique,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 juin 2013
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/07/2013
- Publication ou affichage le 02/07/2013
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 1^{er} juillet 2013

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

